

janvier, 2005

Lettre ouverte de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance - Notre position sur le mode de gouvernance des services de garde au sein du système canadien de services éducatifs et de garde à l'enfance

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) désire clarifier un des enjeux fondamentaux liés au développement du système de services de garde à l'enfance au Canada : les gouvernements doivent-ils diriger leurs ressources exclusivement vers le secteur sans but lucratif ou doivent-ils accorder des fonds publics aux services de garde sans but lucratif ainsi qu'aux services de garde commerciaux (à but lucratif)?

L'ACPSGE est consciente de la sensibilité de cette question pour beaucoup d'intervenantes et d'intervenants du secteur des services de garde. Nous sommes désolées de constater qu'au cours des derniers mois notre position sur le mode de gouvernance des services de garde ait été présentée de manière inexacte dans certains milieux. C'est pour cette raison que nous avons décidé de réitérer et de clarifier notre position sur ce sujet très important. Nous cherchons à corriger toutes idées fausses et à contribuer à un dialogue respectueux non seulement autour d'enjeux qui font, pour l'essentiel, consensus dans les divers groupes du secteur, mais aussi autour d'enjeux sur lesquels nos points de vue diffèrent.

Comme plus de soixante-dix pour cent des mères de jeunes enfants sont actives sur le marché du travail, l'accès à des services de garde de qualité en garderie et en milieu familial régi – dont l'importance est cruciale pour les collectivités – est essentiel. Cependant au Canada, à l'extérieur du Québec, on ne dispose pas encore du cadre nécessaire ni des ressources suffisantes pour assurer l'existence de tels services.

Au moment où le Canada s'apprête à mettre en place son système de services de garde à l'enfance, l'ACPSGE veut exprimer clairement sa position. Notre organisation croit qu'en vertu du nouveau programme canadien de services de garde à l'enfance tous les prestataires de services de garde existants et détenteurs d'un permis – y compris les responsables de services de garde en milieu familial, les propriétaires de garderies privées, les exploitants de garderies sans but lucratif et publiques – devraient recevoir plus de financement et plus de soutien de l'État et être tenus de rendre des comptes en termes de qualité, d'accessibilité et d'intégration (inclusion) de services. L'ACPSGE reconnaît la contribution à leurs collectivités des prestataires de services de garde à but lucratif. Par ailleurs, nous sommes d'avis que les fonds publics consentis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour le développement de nouveaux services de garde devraient être restreints au seul secteur sans but lucratif.

Nous avons travaillé avec beaucoup de propriétaires de garderies privées qui ont à cœur d'offrir des services de garde de qualité et pour qui l'intérêt et le bien-être des enfants ayant recours à leurs services priment avant tout. Beaucoup de propriétaires de garderies au Canada s'efforcent de répondre aux besoins des familles dans leurs collectivités et ce, malgré l'absence d'infrastructure et sans soutien gouvernemental. De plus, nous constatons que beaucoup des principes fondamentaux sur lesquels doit s'appuyer le nouveau système, notamment la nécessité d'agir pour améliorer la qualité des services, reçoivent l'aval d'une forte proportion d'entre nous.

Nous osons aussi espérer que nous sommes toutes et tous d'accord avec le fait que la cause des enfants et des familles ne serait pas bien servie si les gouvernements devaient profiter de nos divergences d'opinion en rapport avec le mode de gouvernance des services de garde et s'en servir comme excuse pour ne pas intervenir au chapitre de cette dimension pourtant fondamentale de notre système de services éducatifs et de garde à l'enfance. Nous avons l'intention de tout faire dans la mesure du possible pour éviter que cela ne se produise.

À l'ACPSGE, nous croyons que les gouvernements ont la responsabilité d'instaurer un modèle de services de garde au Canada qui fera en sorte que toutes les ressources consenties serviront systématiquement à produire un système dont le niveau de qualité sera le plus élevé possible. Récemment, le Comité permanent des finances du gouvernement canadien, auquel siègent des élus de tous les partis, recommandait même que « Le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés, annonce dès que possible des initiatives pour ... instaurer un système national de services de garde à l'enfance de qualité, sans but lucratif, accessibles, abordables, financés par l'État et assujettis à une réglementation. »¹

La recherche démontre clairement que, règle générale, les services de garde sans but lucratif prodiguent de meilleurs services aux enfants et aux familles et soutiennent mieux leurs employées. Globalement, les garderies sans but lucratif sont dotées de caractéristiques habituellement associées à des soins de qualité supérieure : elles embauchent du personnel, y compris des directrices, mieux formé et mieux rémunéré, elles accueillent un plus grand nombre d'enfants issus de milieux défavorisés et d'enfants ayant des besoins particuliers, et elles ont des ratios plus propices au développement harmonieux des enfants. En vertu de leur mode de gouvernance, elles sont tenues de rendre des comptes aux parents, au gouvernement et aux contribuables et elles sont exploitées de manière à répondre d'abord et avant tout aux besoins des familles et des collectivités. Tous ces facteurs renforcent la qualité. Or l'amélioration de la qualité est un des principaux objectifs du nouveau système canadien de services de garde.

De plus, la recherche et l'expérience d'autres pays démontrent l'importance d'adopter une approche intégrée en matière de services de garde, notamment avec les systèmes d'éducation et de santé. Il est plus facile d'intégrer des services de garde

¹ Recommandation 27. Moving Forward : Balancing priorities and making choices for the economy of the twenty-first century. Pacetti, Massimo. 2004. pages 116-117. <http://www.parl.gc.ca>

communautaires et sans but lucratif à d'autres services à l'enfance et à la famille, et ils sont plus stables à long terme. Avec l'apport de fonds publics importants, il sera possible de faire en sorte que la croissance et l'expansion des services se fassent de façon organisée et rationalisée. Ce sont là quelques-unes des raisons qui ont incité l'ACPSGE à adopter, dès sa création en 1982, le principe fondamental voulant que l'expansion du réseau soit limitée au seul secteur sans but lucratif.

De plus, nous avons bonne raison de craindre la possibilité de perdre le contrôle de notre système de services de garde aux mains des grandes sociétés propriétaires de garderies si jamais l'expansion de notre réseau n'est pas restreinte au seul secteur sans but lucratif. Des contestations des accords commerciaux, en vertu de l'Entente de libre échange de l'Amérique du Nord (ALÉNA) et de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), pourraient ouvrir toutes grandes les portes du secteur services de garde aux grandes entreprises à succursales. Plusieurs pays, dont l'Australie, vivent actuellement l'expérience des « grandes boîtes » de services de garde et la documentation nous indique que les profits, plutôt que la qualité et les enfants, priment avant tout. Il en va de notre intérêt à toutes et tous, y compris de l'intérêt des propriétaires de garderies privées au Canada, de travailler ensemble pour empêcher les grandes chaînes à succursales de s'accaparer de notre système de services de garde.

Ceux et celles d'entre nous qui travaillent à l'instauration d'un système qui offre des services de garde de qualité aux enfants, appuie les parents et les familles et soutient une main-d'œuvre qualifiée, ont beaucoup en commun. Évidemment, nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout. Cependant, l'ACPSGE croit que c'est en se respectant mutuellement, en se concentrant sur les valeurs que nous avons en commun et qui nous unissent, et en engageant un débat constructif que nous contribuerons à bâtir le système souhaité. Nous avons toujours eu la détermination d'agir en ce sens et nous allons maintenir ce cap. Efforçons-nous de trouver les moyens de miser sur nos forces, de surmonter nos divergences et de maintenir au cœur de nos préoccupations la qualité des services et les meilleurs résultats possibles pour les enfants, les familles, les femmes et les collectivités.

Veillez recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments,

Debra Mayer

Jamie Kass

Coprésidentes

Conseil des défenseurs des services de garde à l'enfance

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance